

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal

du

19 décembre 2009

Le dix-neuf décembre deux mille neuf, neuf heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 11 décembre deux mille neuf, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Luc CHATEL, Maire.

Madame Sophie NOEL, élue par ses collègues, a pris place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

Nombre de votants : 34

PRESENTS : 31

Luc CHATEL, Gérard GROSLAMBERT, Elisabeth ALLAIRE, Didier COGNON, Christine GUILLEMY, Gérard BOCQUILLON, Céline VANCRAEYNESTE, Vincent GALANTIER, Céline CUCCURU, Francis FINEZ, Jacky CHATELAIN, Paul FLAMERION, Anne-Marie WILHELEM, Françoise BELDICO, Bernard SIMON, Béatrice JEHLE, Odile DECHANET, Maryse CAMUS, Catherine PAZDZIOR, Sophie NOEL, Frédéric PERRIN, Benoît FANOI, Paul FOURNIE, Marie-Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Philippe DEBREF, Céline GROMEK-PARKER, Patrick VIARD

EXCUSES : 3

Christian BURTE, Valérie NEDELEC, Jean-Charles BERTHIER

ABSENT : 1

Samira CHALOUANE

PROCURATIONS : 3

Christian BURTE à Frédéric PERRIN, Valérie NEDELEC à Didier COGNON, Jean-Charles BERTHIER à Céline CUCCURU

GRANDS PROJETS

1. Aménagement du secteur de la Gare : bilan de la concertation

Vu la délibération du 21 septembre 2009 ouvrant la concertation sur la requalification du quartier de la gare,

Vu les articles L. 300-2 et R. 300-1 du code de l'urbanisme relatifs aux modalités de la concertation,

Vu le rapport dressant le bilan de la concertation,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide **à raison de 27 voix pour, 7 contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker) :**

- de prendre acte du bilan de la concertation publique tel que présenté dans le rapport annexé à la présente,
- d'approuver le projet d'aménagement du quartier de la gare soumis à la concertation,
- de mandater le maire pour engager la poursuite des études complémentaires de finalisation du projet en veillant tout particulièrement à la sécurité routière, l'accessibilité et la valorisation du patrimoine.

2. Aménagement du secteur de la Gare : demande de subventions

Par délibération en date du 27 juin 2009, le Conseil municipal a approuvé le résultat des études de faisabilité pour la création d'un pôle d'échange multimodal et de l'aménagement du secteur de la Gare.

Il est décidé, **à raison de 27 voix pour, 7 contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker)**, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région Champagne-Ardenne, du Conseil général de la Haute-Marne et des organismes publics ou collectivités qui sont susceptibles d'aider la Ville de Chaumont dans la réalisation de ce projet.

3. Marchés publics - Procédure de sélection de maître d'œuvre pour l'aménagement du quartier gare - Procédure négociée spécifique

Lors de sa séance du 27 juin 2009, le Conseil municipal a approuvé les conclusions de l'étude de faisabilité relative à l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal sur le secteur gare.

Pour mener à bien la phase opérationnelle de ce projet d'aménagement urbain, la Ville de Chaumont et le Conseil général de la Haute Marne, maîtres d'ouvrage de l'opération, souhaitent faire appel à une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la procédure négociée spécifique décrite à l'article 74 du Code des marchés publics.

Il est décidé en conséquence, **à raison de 27 voix pour, 7 contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker) :**

- de valider le principe du lancement d'une procédure négociée spécifique conformément aux dispositions de l'article 74 du Code des marchés publics ;
- de valider le programme sommaire de l'opération ;
- d'arrêter le coût de l'opération à 14 512 410€ HT (valeur novembre 2009). La part incombant à la ville de Chaumont étant de 9 819 710 € HT ;
- fixer à la somme de 5 000 € HT le montant de l'indemnité pouvant être versée à chacun des quatre candidats, soit un total de 20 000 € HT.

4. Parc commercial de la Vendue - cession de terrain - lancement d'une procédure de consultation d'opérateurs commerciaux

De multiples candidats à la réalisation d'un parc commercial sur la zone de La Vendue se sont font connaître auprès de la Ville de Chaumont.

Il est donc décidé **à raison de 27 voix pour, 7 abstentions (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker)**

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de la cession de terrains communaux d'environ 13,2 ha sur le site de La Vendue destinés à la réalisation d'activités commerciales

- de créer une commission ad hoc spécifique chargée d'analyser les offres des candidats composée de 7 élus désignés par le Conseil municipal à savoir :

- Elisabeth ALLAIRE
- Gérard BOCQUILLON
- Vincent GALANTIER
- Christine GUILLEMY

- Patrick VIARD
 - Patrick LEFEVRE, « Ensemble construire l'avenir »
 - Céline GROMEK PARKER, groupe Modem
- Dit que cette commission sera complétée par des membres consultatifs composés de techniciens et de personnalités qualifiées que le Maire jugera opportun de désigner en fonction des compétences.

RENOVATION URBAINE

5. Restructuration de la rue Robespierre

Vu l'avis de la commission spécialisée,
 Vu la délibération en date du 05 décembre 2005 décidant de faire acte de candidature au Programme National de Rénovation Urbaine,
 Vu la délibération en date du 26 mars 2007 approuvant le protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle de Rénovation Urbaine,
 Vu la délibération en date du 18 octobre 2008 approuvant la convention pluriannuelle de rénovation urbaine,
 il est décidé, **à l'unanimité**, d'accepter le plan de financement prévisionnel s'élevant à 1 160 816 € et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les co-financements nécessaires

6. Restructuration de la liaison Cavalier-Foch (rue Jules Ferry)

Vu l'avis de la commission spécialisée,
 Vu la délibération en date du 05 décembre 2005 décidant de faire acte de candidature au Programme National de Rénovation Urbaine,
 Vu la délibération en date du 26 mars 2007 approuvant le protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle de Rénovation Urbaine,
 Vu la délibération en date du 18 octobre 2008 approuvant la convention pluriannuelle de rénovation urbaine,
 il est décidé, **à l'unanimité**, d'accepter le plan de financement prévisionnel s'élevant à 1 091 362 € et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les co-financements nécessaires. Cet axe, correspondant à la rue Jules Ferry, en prolongement de la rue Robespierre participera à :

- réorganiser la circulation (sécurité, vitesse) et l'accessibilité aux équipements,
- favoriser les déplacements doux (pistes cyclables),
- améliorer le cadre de vie à travers un volet paysager renforcé,
- amorcer la liaison physique du quartier du Cavalier avec le quartier Foch (à achever dans le cadre de la restructuration de la rue de Bourgogne).

URBANISME

7. Site Ex Capdevielle - Implantation des sociétés LEBEL et VEOLIA EAU **Suite à plusieurs visites d'entreprises sur le site Ex Capdevielle,**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

* Décide de conclure avec la société LEBEL DEMENAGEMENT, ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer un bail commercial portant sur un local communal, sis rue du Val Poncé et cadastré section AT n°571 et section 078BV n° 23, comprenant l'ex logement concierge dit lot n°6 (78 m²) et une zone de stationnement pour 5 véhicules légers, 2 poids lourds et une remorque tel que figuré sur le plan annexé à la présente délibération

* Dit que ce bail sera consenti pour une durée de neuf ans, moyennant le versement d'un loyer mensuel hors taxes de 650 € (six cent cinquante euros) parking inclus, avec indexation tous les 3 ans

* Dit que la zone de stationnement des Poids lourds est attribuée à titre provisoire et sera susceptible de modification en fonction d'implantations éventuelles à venir sur la partie stockage du site

* Décide de conclure avec la société VEOLIA EAU, ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur un local communal, sis rue du Val Poncé et cadastré section AT n°571 et section 078BV n° 23, comprenant les locaux sociaux de la zone de production du site (260 m²) ainsi que le lot n°5 composé d'un hangar de stockage (750 m²)

* Dit que cette convention sera consentie pour une durée de six mois renouvelable une fois, moyennant le versement d'un loyer mensuel arrêté au montant de QUATRE MILLE NEUF CENT ONZE EUROS hors taxes parking inclus

* Dit que la société VEOLIA s'engage en contrepartie à déposer une demande de permis de construire et à signer les actes relatifs à l'acquisition de terrain sur le Parc de Référence Plein Est dans les six mois à compter de la prise d'effet du bail

* Dit que les travaux d'aménagements seront pris en charge par VEOLIA EAU en lieu et place de la Ville de Chaumont qui, en contrepartie, répercutera le montant des travaux sous forme de rabais consenti sur les deux premiers mois de loyer à savoir le coût des aménagements intérieurs suivants : réfection des réseaux sanitaires, eau chaude sanitaire, remise aux normes électriques et chauffage

* Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

8. Cession à la SCI ERIANGE du local d'anciens sanitaires contigu à l'école de musique

Vu l'avis des Domaines du 06 octobre dernier,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission « Rénovation Urbaine et Patrimoine » des 22 octobre 2009 et 01 décembre 2009, et par celle des « Finances et Grands Projets » du 09 décembre 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à l'unanimité**,

- Décide de céder à la SCI ERIANGE représentée par Eric et Angélique THOMAS, ou à toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, le local d'anciens sanitaires situé au 1er étage de l'immeuble en copropriété, cadastré section BE n°490, rue Dutailly, faisant partie du lot n°4 dudit immeuble, moyennant le prix de 900,00 € hors frais et taxes.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

9. Z.A.C. Centre-ville Tréfosse - rétrocession SEMECO 52 - ville

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 1991 relative à la ZAC CENTRE-VILLE TREFOUSSE,

Vu la convention du 15 juin 1991,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 25 juin 2001, 01 juillet 2002, 02 décembre 2002 et 30 juin 2003, relatives aux prorogations de la convention de concession,

Vu le bilan financier présenté par la SEMECO 52 concernant la ZAC CENTRE-VILLE TREFOUSSE,

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à l'unanimité** :

- Décide d'acquérir à la SEMECO 52 l'immeuble sis 4, rue Juvet, cadastré section BD n°442 pour 0 a 75 ca et le volume n°11 à construire ayant pour assiette cadastrale section BD n°374 pour 109 m² au prix symbolique d'un euro,
- Accepte le transfert de voiries et espaces publics à la Ville de CHAUMONT,
- Dit que cette cession vaut remise à la Ville des ouvrages et aménagements réalisés par la SEMECO 52,
- Dit que les frais éventuels occasionnés par ce transfert seront supportés par la Ville de CHAUMONT.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer pièces, documents et actes nécessaires à la conclusion de cette opération.

AFFAIRES SCOLAIRES

10. DSP restauration scolaire - Choix du mode de gestion du service public de restauration scolaire

En application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire. Ce document a été adressé aux conseillers municipaux.

Une délégation de service public de type affermage a été signée entre la ville de Chaumont (ci-après Ville) et la société COMPASS GROUP FRANCE, présente sous la dénomination commerciale « Scolarest » (ci-après délégataire), le 29 juin 2004.

Le contrat a pris effet le 1er juillet 2004 pour une durée de 5 ans (prolongé d'un an et deux jours par l'avenant n°2) et il arrive à terme le 2 juillet 2010.

Il a pour objet la fabrication des repas - à partir de la cuisine centrale de Saint Roch - puis leur livraison en liaison chaude sur les satellites ainsi que la facturation et le recouvrement du prix des repas aux familles.

Les besoins de la Ville sont de l'ordre de 65 000 repas par an.

La prestation s'adresse principalement :

- aux enfants des écoles maternelles et élémentaires,
- aux enfants des centres de loisirs,
- aux adultes accompagnateurs.

Il est proposé de passer un contrat de délégation de service public de type affermage.

- Les deux principales raisons du choix de l'affermage :
 - un audit technique conclut l'état des locaux de Saint-Roch satisfaisant sans travaux importants à prévoir,
 - la collectivité finance sur son budget les futurs restaurants à moyen terme.
- Le périmètre de la délégation :
 - fabrication sur place à Saint-Roch des repas et livraison en liaison chaude sur les satellites,
 - organisation du service de restauration sur l'ensemble des restaurants,
 - entretien des locaux et du matériel,
 - renouvellement du petit matériel,
 - encadrement et formation du personnel,
 - contrôle de l'hygiène,
 - facturation et recouvrement des frais de restauration auprès des parents.

Le contrat sera conclu pour une durée de 5 ans à compter du 3 juillet 2010.

Au vu de cet exposé et après avoir pris connaissance :

- du rapport sur le principe de la gestion déléguée ci-annexé présentant les caractéristiques principales de la délégation de la restauration scolaire transmis aux conseillers municipaux et présenté par le Maire ;
- de l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 27 novembre 2009 ;
- de l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 15 décembre 2009 ;

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- de prendre acte du rapport présenté ;
- d'approuver le principe de délégation du service public de la restauration scolaire de la commune de Chaumont, sous la forme d'un contrat d'affermage pour une durée de 5 ans ;
- d'approuver les principales caractéristiques de la délégation, telles que figurent dans le rapport établi en application de l'article L.1411-4 du CGCT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les mesures de publicité et de mise en concurrence conformément aux articles L.1411-1 et suivants du CGCT, ainsi que tous les actes de procédures nécessaires.

FINANCES/ACHATS PUBLICS

11. Tarifs 2010

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'augmenter de 1.20% l'ensemble des tarifs, ceux du stationnements exceptés car une étude est en cours, et en appliquant la règle des arrondis.

12. Attribution de subventions

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'attribuer les subventions suivantes :

DIRECTION DES SPORTS					
compte budgétaire: 67 6745 025 SPOR			Crédit voté	53 780 €	100%
			Déjà attribué	25 510 €	47%
			Vote en cours	28 190 €	52%
			Solde	80 €	0%
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS	
Office municipal des sports	Corrida pédestre	2 200,00 €	8 400,00 €		
Office municipal des sports	Après-midi/jeudis de l'été	3 200,00 €	8 400,00 €		

Office municipal des sports	Femme et sport	1 000,00 €	8 400,00 €
Office municipal des sports	Tournoi de la St Sylvestre	1 000,00 €	8 400,00 €
Office municipal des sports	Forum des associations	1 000,00 €	8 400,00 €

Les subventions OMS seront versées à réception des comptes de résultats

Vélo club chaumontais	Prix du cons. Municipal	540,00 €	540,00 €
Chaumont enduro 52	Zone européenne	360,00 €	1 200,00 €
Chaumont handisport	Championnat de France de Torball	300,00 €	1 000,00 €
ECAC Triathlon	Duathlon, bike and run	1 200,00 €	2 950,00 €
Moto club Haut-Marnais	Cross Poulangy + side car cross	570,00 €	1 900,00 €
Aéro club Hte Marne	80 ans ass.	180,00 €	600,00 €
Cercle hippique de Chaumont-Choignes	Coupe de Hte Marne + concours	570,00 €	1 900,00 €
Chaumontaise	Gala équipe de France	1 200,00 €	4 000,00 €
Interfac	tournoi benjamins	90,00 €	300,00 €
Chess 2000	Championnat + festival	240,00 €	800,00 €
Centre Nautique Chaumont-Choignes	Slalom	90,00 €	300,00 €
Centre Nautique Chaumont-Choignes	Aménagement transport canoës	1 000,00 €	1 300,00 €
ECAC Basket	Challenge R et L Meugnier	300,00 €	1 000,00 €
Boxing Club	Gala de boxe	1 200,00 €	4 000,00 €
Boxing Club	Eclairage sur ring	1 500,00 €	5 500,00 €
Basic VTT	Descente de la combe Lavaux	150,00 €	500,00 €
CMES	Tapis roulant	3 600,00 €	3 600,00 €
VTTC	Matériel de transport	700,00 €	700,00 €
Cercle hippique de Chaumont-Choignes	Rempl. D'une lice	6 000,00 €	7 330,00 €
	TOTAL	28 190,00 €	81 420,00 €

Compte budgétaire	2042	6574	6745
Crédits votés tous services confondus	0,00 €	1 489 048,00 €	96 780,00 €
Soldes crédits votés tous services	0,00 €	14 848,94 €	11 580,00 €

confondus			
-----------	--	--	--

Exercice 2010

Afin d'assurer pour les premiers mois de l'année 2009 la trésorerie nécessaire aux associations qui oeuvrent pour l'intérêt local, il vous est proposé de voter les acomptes suivants qui seront versés à l'ouverture de l'exercice 2010.

RESSOURCES INTERNES				
compte budgétaire: 65 6574 025 DRH				
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Comité des œuvres sociales de la ville de Chaumont	Acompte	171 978,00 €	171 978,00 €	acompte de 60% de l'année 2009 : 286630 €
	TOTAL	171 978,00 €	171 978,00 €	
DIRECTION DES SPORTS				
compte budgétaire: 65 6574 025 SPOR				
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
CVB 52	Acompte	117 000,00 €	117 000,00 €	Acompte de 90% de l'année 2009 (130000€)
Chaumont football club	Acompte	31 200,00 €	31 200,00 €	Acompte de 60% de l'année 2009 (52000€)
ECAC tennis	Acompte	5 616,00 €	5 616,00 €	Acompte de 60% de l'année 2009 (9360€)
	TOTAL	153 816,00 €	153 816,00 €	

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention :

- * M. Gitton pour le Cercle hippique de Chaumont-Choignes
- * M. Gros Lambert pour le CVB 52
- * M. Fanoï pour le Centre nautique de Chaumont-Choignes

De même, il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser M. le maire à signer les conventions correspondantes.

13. Décision modificative N°5 du budget principal

Approuvée à raison de 27 voix pour, 7 contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker),

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 215 904,31€ et celle d'investissement à hauteur de 295 904.31€.

14. Décision modificative N°5 du budget annexe de l'assainissement

Approuvée à l'unanimité.

La section de fonctionnement s'équilibre à 28 700€ et celle d'investissement à 18 321€.

15. Décision modificative N°1 du budget annexe du foyer des jeunes travailleurs

Approuvée à l'unanimité. Section d'investissement :

En recettes constatation du FCTVA perçu en 2009 pour lequel il n'y avait pas d'inscription (2 147€)

En dépenses : transfert de la dette résiduelle du FJT sur le budget principal (25 106.15€)

16. Décision modificative N°4 du budget annexe des activités économiques

Approuvée à l'unanimité.

Il s'agit simplement d'un transfert de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement d'un montant de 1 200€.

17. Vote par anticipation des crédits d'investissement 2010

Il est décidé, à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants sur le budget principal de la ville

N° de l'opération	Crédits ouverts en 2009	Ouverture de crédits en 2010	%
1060 VOIRIE	2 129 076.48	532 269	25%
1353 GRANDS PROJETS	2 216 302.79	554 150	25%

18. **Chaumont Habitat - Garantie d'emprunt PRUDC d'un montant de 1 696 286 euros pour le financement des travaux de construction de 15 logements situés rue Marc Chagall à Chaumont**

Approuvée à l'unanimité.

19. **Chaumont Habitat - Garantie d'emprunt PLAI d'un montant de 1 764 129 euros pour le financement des travaux de construction de 20 logements situés rue Marc Chagall à Chaumont**

Approuvée à l'unanimité.

20. **Chaumont Habitat - Garantie d'emprunt PRUDC d'un montant de 3 750 157 euros pour le financement des travaux de construction de 39 logements situés rue Chagall à Chaumont**

Approuvée à l'unanimité.

21. **Chaumont Habitat - Garantie d'emprunt Energie Performance d'un montant de 168 700 euros pour le financement des travaux de construction de 15 logements situés rue Marc Chagall à Chaumont**

Approuvée à l'unanimité.

22. **Chaumont Habitat - Garantie d'emprunt Energie Performance d'un montant de 184 450 euros pour le financement des travaux de construction de 20 logements PLAI situés rue Marc Chagall à Chaumont**

Approuvée à l'unanimité.

23. **Chaumont Habitat - Garantie d'emprunt Energie Performance d'un montant de 391 300 euros pour le financement des travaux de construction de 39 logements situés rue Marc Chagall à Chaumont**

Approuvée à l'unanimité.

24. **Participation financière de la Communauté de Communes au giratoire/sortie sud de Chaumont/RD 619**

La convention passée avec le Conseil général ne prévoyant pas la participation de la Communauté de Communes c'est donc la Ville qui s'est acquittée de la totalité de la participation soit 130 000€. Conformément aux engagements de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais, il est décidé, **à l'unanimité**, d'accepter sa participation à hauteur de 100 000€ pour émettre le titre correspondant. De son côté, le conseil communautaire délibérera dans le même sens.

RESSOURCES HUMAINES

25. **Modification du tableau des postes**

L'adaptation de la collectivité aux diverses missions de sa compétence nécessite une évolution des emplois en conséquence.

Les évolutions réglementaires et organisationnelles des services conduisent M. le maire à proposer des modifications qui ont été présentées aux membres du Comité Technique Paritaire réunis le 15 décembre dernier.

Il s'agit notamment :

- d'actualiser les informations relatives aux postes de catégorie A occupés par des agents contractuels s'agissant des motifs et du niveau de leur recrutement, de la nature des fonctions occupées, et de leur rémunération.
- de faire évoluer les postes suivant les modifications de missions liées aux différents avancements de grade, promotions interne et réussites à concours.

Par ailleurs il est décidé, à l'unanimité :

- d'ajuster les postes d'entretien existants occupés par des personnels non titulaires qui ont vocation à être titularisés afin de permettre une nomination en qualité de stagiaire puis de titulaire,

- de prévoir la création des trois postes dont deux d'auxiliaires de puériculture pour les deux structures de multi-accueil.
Ces recrutements de personnels qualifiés s'accompagneront d'une démarche globale d'évolution de l'organisation du temps de travail et des missions des personnels en postes actuellement de manière à assurer l'accueil des enfants aux horaires les plus adaptés aux besoins des parents.
Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2009, chapitre 012.
Il est décidé, **à l'unanimité**, d'adopter les modifications du tableau des postes.

***** Madame DECHANET quitte la séance et donne pouvoir à Madame GUILLEMY.**

26. Modification du règlement intérieur du temps de travail

Les évolutions réglementaires et organisationnelles des services de la collectivité conduisent à une actualisation régulière des dispositions du règlement intérieur du temps de travail.

Ainsi, il est décidé, **à l'unanimité**, d'adopter des modifications, dont celles relatives à l'organisation du temps de travail des agents du service de collecte des ordures ménagères et celles relatives aux astreintes.

Les membres du comité technique paritaire réunis le 15 décembre dernier ont été saisis pour avis de ces deux points.

27. Convention Compte Epargne Temps avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne

Dans le cadre de la mutation prochaine d'un agent du centre de gestion de la Haute-Marne au sein des services municipaux, il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention permettant le transfert du compte épargne temps ouvert par l'agent au centre de gestion et prévoyant son remboursement à la Ville de Chaumont.

28. Autorisation du Maire à signer les conventions de mise à disposition

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n° 84-53 et à celles du décret n°85-1081 du 08 octobre 1985, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux, il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition d'agents municipaux au bénéfice de structures publiques (le centre communal d'action sociale, la caisse des écoles, le syndicat mixte intercommunal le service départemental d'incendie et de secours, le 61^{ème} Régiment d'Artillerie).

29. Modification de la liste des postes itinérants

Lors de la séance en date du 26 janvier 1998, le Conseil municipal a déterminé la liste des fonctions essentiellement itinérantes au titre desquelles une indemnité forfaitaire peut être allouée.

Il s'avère nécessaire d'adapter la décision initiale en y substituant aux postes prévus pour le foyer des jeunes travailleurs les postes pour la Résidence Sociale (changement d'intitulé) et en ajoutant un poste pour faciliter le travail de l'agent chargé de la rénovation des appartements.

Approuvée à l'unanimité.

30. Convention MNT : révision du taux du contrat collectif

Depuis 1988 les agents municipaux qui y souscrivent bénéficient d'une prestation de maintien de salaire (contrat collectif) assurée par la mutuelle nationale territoriale (MNT).

La dernière convention de partenariat signée en 2003, fait l'objet de la part de la MNT d'une révision du taux d'adhésion à la garantie collective du maintien de salaire (passage de 0,75% à 0,79%) à compter du 1^{er} janvier 2010.

Afin de permettre aux agents de continuer à bénéficier de cette garantie, il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de révision du taux collectif de cotisation à la garantie maintien de salaire.

31. Attribution d'une gratification aux stagiaires de longue durée

Après en avoir délibéré, il est décidé, **à l'unanimité**

- d'autoriser Monsieur le Maire à gratifier les stagiaires dont les stages courent sur une durée d'au moins deux mois à hauteur de 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale et calculée au prorata du temps de présence dans la collectivité.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à porter la gratification à 20% de ce plafond en fonction de l'intérêt des travaux réalisés pour la Ville de Chaumont et de l'implication du stagiaire.
- Pourront s'ajouter à ces indemnités, les remboursements habituels des frais de déplacements ainsi que les autres prestations sociales.

SPORTS

32. Convention d'utilisation des équipements sportifs par le lycée Charles de Gaulle Jusqu'à présent, l'utilisation de la piscine par le lycée Charles de Gaulle était facturée mensuellement.

Dans le cadre de ses activités sportives, le lycée Charles de Gaulle utilise la piscine Gagarine, moyennant une redevance à la Ville de Chaumont.

Après avis favorable de la commission des sports, il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser M. le Maire à signer la convention qui fixe cette redevance et les modalités d'utilisation.

33. Avenant financier au contrat de développement local ville / OMS du 20 mai 2009

Dans le cadre du contrat de développement local signé entre la Ville de Chaumont et l'Office Municipal des Sports (OMS), la Ville subventionne chaque année l'OMS pour soutenir les actions mises en place par l'association et participer à ses frais de fonctionnement.

Pour l'année 2009, il est décidé, **à l'unanimité**

- De voter les sommes mentionnées dans l'avenant financier
- D'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

34. Attribution de bourses aux athlètes de haut niveau

Un crédit de 11.631 € est prévu pour aider individuellement les athlètes de haut niveau. Chaque athlète percevra une somme déterminée en fonction de différents critères et suite à l'avis de la commission subventions de l'OMS réunie le 9/12/2009. Ce crédit se répartit comme suit :

- 11.031 € correspondant aux frais de déplacements et d'achats de matériel,
- 600 € au titre de la visite médicale obligatoire au CMES, sachant qu'un bon pour passer cette visite sera distribué à chaque athlète lors de la remise des bourses.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, **à l'unanimité**, d'approuver cette répartition, d'attribuer ces bourses conformément au tableau et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes entre la Ville et chaque athlète concerné.

DEVELOPPEMENT SOCIAL - PETITE ENFANCE

35. Aide aux familles en difficulté pour les séjours en classe de découverte (Val André - Grand Bornand) - Tarification 2010

Afin d'étudier les dossiers avec équité :

- La demande doit être faite par le Directeur de l'Etablissement partant en classe découverte ;
- L'aide de la Ville s'effectuera pour les familles chaumontaises dont le quotient familial sera compris dans les 4 premières tranches relatives à la Carte Familiale (A-B-C-D).

L'instruction des demandes et le paiement seront assurés par la Direction du Développement Social.

Prix de journée 2010 : 12.60 € contre 12.50 € en 2009 et 12,25 € en 2008.

D'éventuelles participations peuvent être octroyées par différents partenaires sociaux susceptibles d'être sollicités (Conseil Général, Pupilles de l'Enseignement Public, Parents d'élèves, etc....).

Délibération approuvée à l'unanimité.

36. Convention de partenariat entre la Mission Locale et la ville de Chaumont

A l'unanimité, il est décidé d'adopter la convention cadre d'une durée de trois ans devant intervenir entre la Ville de Chaumont et la Mission Locale de l'arrondissement de Chaumont.

Cela se traduit par le développement d'animations pour favoriser l'emploi des jeunes, la mise en place d'actions collectives au service de l'insertion

professionnelle et sociale des jeunes ainsi que la coordination et l'accompagnement des publics bénéficiaires des clauses d'insertion.

37. Règlements intérieurs des structures Petite enfance (crèche familiale - halte garderie Bouchardon - multi accueils Cavalier et Rochotte)

Afin de réactualiser le règlement intérieur des structures multi accueil du Cavalier et de la Rochotte, de la Halte-Garderie et de la crèche familiale, un travail a été entrepris, notamment avec les directrices de ces structures.

- Il est décidé, **à l'unanimité**, d'adopter les trois règlements intérieurs.

38. Compte rendu des actes passés par le Maire

Monsieur le Maire rend compte des actes accomplis en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du conseil municipal des 16 mars et 06 décembre 2008.

Le conseil prend acte.

La séance est levée à 12 h 10.

A Chaumont, le 22 décembre 2009

**Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services,**

Jean-Michel Zupan